

ventes qui ont été ou qui seront faites relativement aux quantités de blé dont il est question dans l'accord international sur le blé pour la période 1950-1951.

Sauf erreur, les autres principaux pays exportateurs de blé signataires de l'accord international sur le blé, nommément les États-Unis et l'Australie, mettront en vigueur une disposition analogue touchant les frais généraux, en ce qui a trait aux ventes de 1951-1952, sous le régime de l'accord international sur le blé.

Comme la Commission vend le blé destiné à la consommation domestique au même prix que le blé vendu conformément à l'accord international sur le blé, les 6c. perçus par boisseau pour compenser les frais généraux s'appliqueront aux ventes domestiques. La Commission majorera donc dès maintenant d'une charge de 6c. au titre des frais généraux, le prix du blé vendu pour la consommation domestique.

M. le président: Nous reprendrons maintenant l'examen du crédit qui était à l'étude à une heure.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Dion.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

76. Administration centrale et rétributions à la Corporation commerciale canadienne et autres compagnies pour services fournis en matière d'achats et de production pour la défense, \$5,000,000.

M. Drew: Avant la suspension de la séance, je parlais des deux arsenaux de l'État, celui qui est situé près de Toronto et celui de Longueuil. Étant donné que le Canada, comme les autres nations industrielles unies par le pacte de l'Atlantique, s'appête à mettre sur pied des forces de défense et que, pendant la longue période durant laquelle la crise actuelle se continuera vraisemblablement, il sera peut-être nécessaire d'apporter divers changements aux armes que nous utilisons, il est de la plus haute importance que la fabrique d'armes portatives située près de Toronto et que la fabrique de canons de Longueuil soient administrées par l'État.

Je regrette que le Gouvernement ait annoncé qu'il se propose de confier la direction de la fabrique de canons de Longueuil à une entreprise privée et de lui permettre d'utiliser cette usine pour l'exécution d'un contrat privé. Cette décision va nettement à l'encontre du programme établi par le Gouvernement, programme que le régime conservateur dirigé par M. R. B. Bennett a été le premier

à exposer à l'égard de la production d'armes. Cette ligne de conduite a donc été acceptée depuis des années par les deux côtés de la Chambre. J'espère que le Gouvernement examinera de nouveau la question et qu'il décidera que la fabrication de canons à Longueuil,—je ne dis pas qu'il faudrait les fabriquer ailleurs,—se fera sous la surveillance et sous la direction de l'État.

J'espère que le Gouvernement déclarera qu'il a l'intention de voir à ce que les arsenaux de l'État ou les usines exploitées sous la surveillance directe de l'État continuent de fabriquer les armes, abstraction faite des exigences générales de la défense qui, dans la majorité des cas, se rattachent à la production normale pour fins civiles.

Je n'ai pas l'intention d'insister sur le danger manifeste des agissements de ceux qui cherchent à pousser la vente ou à modifier la décision des gouvernements à l'égard du type d'armes dont ils veulent se servir. Au cours des années écoulées, on en a eu la preuve trop évidente. Je sais que c'est en présence de cette preuve que deux gouvernements canadiens successifs, d'allégeance politique différente, ont exprimé l'avis que des armes qui ne servent qu'à l'usage militaire et qui n'ont pas de marché normal devraient être fabriquées soit dans les arsenaux de l'État soit dans des fabriques exploitées entièrement et directement sous sa surveillance.

Espérant qu'on va nous rassurer à cet égard, je n'insiste pas davantage. Notre population sera appelée à dépenser, pour sa part, des sommes très considérables pour la défense de la liberté. Elle acceptera volontiers, j'en suis sûr, tout fardeau qui lui sera imposé, si elle est convaincue qu'il fait nécessairement partie de sa participation à cette tâche extrêmement importante. Toutefois, d'après un sentiment très répandu dans le pays, les sacrifices qu'entraîne la défense de la liberté non seulement pour ceux qui y participent financièrement par les impôts ou autrement mais aussi pour les militaires qui font partie de nos trois armes, ne doivent pas être annulés par le mercantilisme de ceux qui sont en mesure d'exploiter à leur profit la nécessité d'accroître soudain notre puissance de production pour répondre aux exigences de l'heure. C'est vrai surtout à l'égard du matériel d'un caractère strictement militaire, comme les fusils, mitrailleuses, pièces d'artillerie, canons de bord, lance-fusées, mortiers et tous autres engins de cette nature.

Je suis sûr que le fait de nous en tenir rigoureusement à cette ligne de conduite inspirerait à la population une grande con-